

## AVIS PUBLIC

Je donne avis que le mardi 28 juin 2022, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance publique virtuelle à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour statuer sur 4 demandes de dérogation mineure au règlement numéro RCA08-08-0001 et sur une demande d'usage conditionnel au règlement numéro RCA 06 08 0020.

La première demande de dérogation mineure concerne les propriétés situées au 2355-2365, rue des Équinoxes et a pour objet d'autoriser la construction d'habitations multifamiliales isolées en empiétant dans la marge arrière et dont la distance de la construction souterraine apparente ne respecte pas toutes les normes applicables.

La deuxième demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 9191, boulevard Cavendish et a pour objet de régulariser une enseigne dont la superficie ne respecte pas toutes les normes applicables.

La troisième demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 870, rue Deguire et a pour objet de régulariser la localisation d'un bâtiment accessoire dont la distance par rapport à la limite latérale ne respecte pas toutes les normes applicables.

La quatrième demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 905, rue Roy et a pour objet d'autoriser la construction d'une habitation bifamiliale isolée dont la localisation du garage et la largeur de l'allée véhiculaire ne respectent pas toutes normes applicables.

La cinquième demande concerne un usage conditionnel dans un bâtiment industriel situés aux 3537 à 3591, rue Ashby et a pour objet d'autoriser un usage « bureau » à l'étage de 14 établissements.

Fait à Montréal  
Le 8 juin 2022.

Benoit Turenne  
Secrétaire substitut du Conseil d'arrondissement